

## Le mot du Président



**G**el des dotations de l'état, mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle : plus encore que précédemment, l'environnement financier des communautés de communes comme des communes sera à partir de 2011 et au delà particulièrement tendu et plein d'incertitudes. Le resserrement des marges de manœuvre devient une évidence.

Dans ce contexte, même si les élus locaux peuvent être inquiets, il n'est cependant pas question d'être résignés, dans une période où il convient d'accompagner l'activité économique de nos entreprises.

Plus que par le passé, prudence et rigueur s'imposent désormais et tout semble suspendu à une hypothétique amélioration conjoncturelle.

Chaque collectivité va devoir mettre en œuvre une politique locale lui permettant de tendre vers l'autonomie financière nécessaire à l'exercice de ses compétences régaliennes, tant en terme d'investissement structurants que de maintien des services à la personne.

Malgré l'incertitude du moment, un des grands projets définis dans le plan de mandat 2008/2014 sera planifié et réalisé dans le respect des engagements initiaux : l'aménagement d'une maison médicale et l'agrandissement du siège administratif de la Communauté de Communes sont actuellement en phase d'étude architecturale et devraient maintenant avancer rapidement.

Volontairement étudié dans le respect des normes environnementales, ce bâtiment dit « basse consommation » regroupera des espaces fonctionnels.

Cet aménagement intégrera notamment :

- Au rez-de-chaussée : un espace réservé aux professionnels de santé et l'accueil de la Communauté de Communes en lien avec l'Office de Tourisme
- Au 1er étage : les différents services administratifs et techniques de la Communauté de Communes
- Au 2ème étage : des espaces à vocation culturelle dont l'Ecole de Musique.

Bonne lecture à tous et rendez-vous dans notre prochaine parution pour plus de détails,

Bonne et heureuse année à chacune et chacun d'entre vous.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Montfaucon (CCPM)

Olivier Cigolotti



## Fiscalité et réforme des collectivités territoriales

L'année 2010 restera marquée comme une année d'importantes modifications pour les collectivités locales, notamment avec l'application de la réforme validant la suppression de la taxe professionnelle et avec le vote par le Parlement de la réforme des collectivités territoriales.

La suppression de la taxe professionnelle au 1er janvier 2010 a entraîné la création d'une nouvelle fiscalité économique payée par les entreprises (appelée Contribution Economique Territoriale), composée de la Cotisation Foncière des Entreprises et de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises.

Elle a également conduit à une profonde refonte de la fiscalité que les collectivités locales percevront à compter du 1er janvier 2011, et qui aura un impact sur ce que paieront les contribuables locaux.

Elle peut se résumer comme suit :

- **Commune** : pas de changement au niveau de la fiscalité

- **Communauté de Communes** :

**Entreprises** : La Contribution Economique Territoriale remplace la Taxe Professionnelle.

**Ménages** : Transfert de la Taxe d'Habitation départementale et de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties départementale et régionale (le Département et la Région n'encaissant plus ces fiscalités).

A ce titre, avec l'ensemble des nouvelles fiscalités créées ou transférées, la Communauté de Communes ne percevra pas l'intégralité de ce qu'elle encaissait auparavant avec la Taxe Professionnelle.

C'est pourquoi l'Etat a décidé de verser en 2011 à la CCPM des compensations permettant d'équilibrer ses budgets (environ 700 000 €) ; la CCPM n'ayant pour l'heure de confirmation sur le maintien de ces compensations dans la durée.

Concernant la réforme des collectivités territoriales, outre les aspects concernant la création des conseillers territoriaux et la création des métropoles, les Communautés de Communes seront impactées sur différents points : révision éventuelle du périmètre des intercommunalités, mise en place de l'élection au suffrage universel direct des élus communautaires en même temps que les élections municipales, réorganisation des compétences des différents échelons de collectivités...

## Ce qu'il faut retenir !

- Les ménages paieront en 2011 pour le compte de la CCPM une taxe d'habitation et une taxe foncière sur les propriétés non bâties (payées antérieurement au Département et/ou à la Région)
- Les entreprises, à compter de 2010, paieront la Contribution Economique Territoriale
- En 2014, au cours des prochaines élections municipales, les délégués communautaires seront élus au suffrage universel direct.



# Réalisations ...

## De l'économie à la voirie

Comme chaque année, la Communauté de Communes accomplit de nombreuses actions dans le cadre de ses compétences.

### ZONES D'ACTIVITE DU CANTONNIER

La Communauté de Communes vient d'achever en fin d'année 2010 les travaux d'aménagement de la 1ère tranche de l'extension de la zone d'activité du Cantonnier sur la Commune de Montregard, qui ont vu la réalisation de deux plates-formes industrielles au bénéfice des entreprises CORNUT et CS BOIS – CHABERT. Ces travaux d'un montant de 650 000 € HT ont été subventionnés par le Conseil Régional d'Auvergne, le Conseil Général de la Haute-Loire et l'Etat. L'autofinancement de la CCPM pour ce dossier s'élève à environ 35 %.

### PERISCOLAIRE

Mise en place à compter de la rentrée scolaire 2009-2010 d'aides financières à l'attention des structures (Communes ou OGEC) qui organisent un service périscolaire ou de garderie avant ou après le temps scolaire. Cette aide se monte à 1 000 € par année scolaire et par structure. En 2009-2010, 7 structures en ont bénéficié : Communes de Dunières, Montfaucon, Riotord et St-Romain-L ; et OGEC de Raucoules, Montregard et St-Romain-L.

### MATERIELS TECHNIQUES

Il a été procédé à l'acquisition de plusieurs matériels techniques qui seront mutualisés sur le territoire :

- achat avec plusieurs Communes de défibrillateurs semi-automatiques ayant vocation à être utilisés pour lutter contre les arrêts cardiaques survenant de manière soudaine. Ces matériels seront installés dans des lieux publics afin de faciliter leur utilisation.



- achat d'un radar de vitesse pédagogique mobile prix d'achat : 3 100 € HT – subvention Etat : 1 429 € afin d'améliorer la sécurité routière.

Ce radar, à but uniquement préventif, a pour objet de sensibiliser les automobilistes locaux à leur vitesse de circulation dans les lieux les plus dangereux de la Communauté de Communes (centre-bourg, proximité d'écoles, entrée de ville...). Ce radar sera prêté sur l'ensemble des communes de la CCPM tout au long de l'année.



### VOIRIE

Dans la continuité de ses actions précédentes, la Communauté de Communes a approuvé la mise en place de nouvelles aides financières à l'attention de plusieurs de ses communes membres (Dunières, Montfaucon, Raucoules, St-Bonnet-le-Froid, St-Julien-Molhesabate et St-Romain-Lachalm) pour les accompagner dans leurs travaux d'investissement sur leurs voiries communales. Cela représente pour la CCPM un investissement à hauteur de 591 590 € sur 5 ans (2010-2014)

### PORTAIL INTERNET

Il sera mis en ligne en début d'année 2011 [www.paysdemontfaucon.fr](http://www.paysdemontfaucon.fr)

A ce titre, vous pouvez trouver toutes les informations utiles concernant la Communauté de Communes, l'Office de Tourisme, les bibliothèques communautaires et les Communes de la Communauté de Communes.



### PISCINE INTERCOMMUNALE

Divers travaux à la piscine à Dunières ont été effectués au cours du premier trimestre 2010 :

- aménagement d'un bassin de rétention extérieur permettant de rejeter une eau déchlorée et refroidie dans le milieu naturel conformément à la réglementation,
- agrandissement de la plage extérieure pour améliorer la qualité d'accueil du public, changement de la porte d'entrée...

Ces travaux d'un montant de près de 50 000 € HT ont été subventionnés par l'Etat (réserve parlementaire 2009) à hauteur de 10 000 €.



Plage extérieure (Dunières)

# Projets ...

## Agriculture / Forêt

La Communauté de Communes a récemment décidé la mise en place de plusieurs aides financières dans les domaines agricoles et forestiers afin d'accompagner ses filières dans leur développement :

- **Aménagement de points d'abreuvement** à proximité des rivières afin d'éviter le piétinement animal du lit des cours d'eau (bénéficiaires : agriculteurs, propriétaires bailleurs ou structures collectives type GAEC – durée du dispositif : 2010-2014).

Cette aide est mise en place en complément des aides européennes LEADER existantes sur le territoire.



- **Amélioration de l'aspect paysager des abords de ferme et récupération des eaux de pluie** afin de mieux respecter l'environnement (bénéficiaires : agriculteurs, propriétaires bailleurs ou structures collectives type GAEC – durée du dispositif : 2010-2014).

Cette aide est mise en place en complément des aides européennes LEADER existantes sur le territoire.

- **Regroupement du parcellaire forestier** (subventionnement des frais de notaire) afin d'augmenter la surface moyenne des parcelles boisées du territoire favorisant ainsi la gestion efficace de la forêt et par conséquent le développement de la filière bois (bénéficiaires : acquéreurs de parcelles forestières – durée du dispositif : 2010-2013).

Cette aide est mise en place en complément des aides départementales existantes sur le territoire.



Pour tout renseignement sur ces dispositifs, merci de contacter la Communauté de Communes.

## Zones d'activités

La Communauté de Communes va mettre en place une nouvelle signalétique pour 10 zones d'activité de son territoire.

Concrètement, chaque entrée de zone sera matérialisée par la présence d'un totem identifiant le nom de la zone d'activité, accompagné de la liste des entreprises présentes sur la zone, leur activité, et un plan de la zone lorsque la configuration de la zone le justifiera.

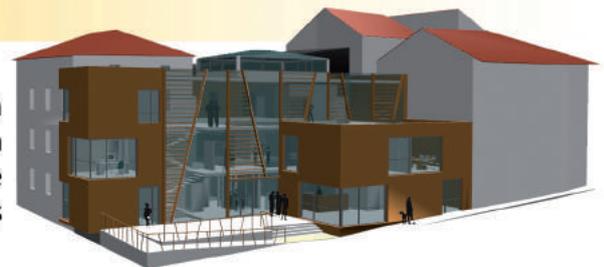
L'investissement pour la CCPM s'élève à environ 22 000 € HT.



## Suivi de projet

Aménagement d'une maison médicale, extension du siège de la Communauté de Communes et aménagement du siège de l'école intercommunale de musique à Montfaucon.

Après avoir adopté le programme général de cette opération (programme présenté dans le précédent bulletin d'informations de la CCPM), les élus ont validé le choix du maître d'œuvre de ce projet (W Architectes – Aurec-sur-Loire), et ont engagé les premières réflexions sur l'aménagement précis de l'opération.



A ce stade, des rencontres ont été effectuées avec les professions médicales et l'école intercommunale de musique pour finaliser les plans d'aménagement.

L'année 2011 sera marquée par le dépôt du permis de construire de cette opération, par la validation du chiffrage global des travaux à réaliser et le dépôt des demandes de subvention. La consultation des travaux et leur démarrage pourront alors être lancés.

